

Le travail, la domination et le temps

La domination et le travail, le travail et le temps, le temps et la domination, etc., sont autant d'objets ayant donné lieu à d'innombrables travaux. Afin de préciser le cadre théorique envisagé dans cette recherche, je propose de présenter dès à présent les principales influences et lectures qui l'ont accompagnée. Il s'agit davantage de poser quelques bornes théoriques que de procéder à une revue de la littérature qui ne pourrait être exhaustive étant donnée la multitude d'écrits produits sur ces sujets¹.

Tout d'abord, je présenterai quelques productions ethnologiques afin d'exposer les principales orientations adoptées par les ethnologues pour étudier le travail. Je soutiendrai, à la suite de plusieurs auteurs, que l'étude de l'activité technique n'entrave en rien l'analyse des rapports sociaux de domination.

J'ai à maintes reprises souligné l'intérêt que je portai à la prise en compte des rapports de forces et j'ai utilisé plusieurs fois le terme de domination. Il est une foule d'autres expressions qui auraient pu être mobilisées pour exprimer les liens de subordination que l'on observe au travail. En effet, penser en termes d'exploitation, d'oppression, d'assujettissement, d'aliénation, etc., renvoie à une multitude d'auteurs et de courants théoriques. Les recherches sur la domination qui s'inscrivent dans une longue tradition (marquée par les travaux fondateurs de Max Weber ou de Karl Marx) continuent à générer des débats et à cliver les sciences sociales. Par conséquent, je me dois d'explicitier ma position sur ce sujet. Ici encore, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des œuvres produites sur la domination mais proposerai simplement d'évoquer les penseurs qui ont nourri ma réflexion jusqu'ici.

Enfin, l'articulation entre le travail, le temps et la domination viendra clore ce chemin conceptuel. Nous y aborderons quelques travaux qui traitent notamment des rythmes sociaux, du contrôle temporel de l'activité, de l'attente ou du rapport à l'avenir.

¹ Les points de vue des auteurs exposés ici sont nécessairement partiels étant donné l'ampleur de leurs œuvres. D'ailleurs, les arguments et les concepts de certains d'entre eux seront largement mobilisés au moment de l'analyse des données de terrain.

L'ETHNOLOGIE ET LE TRAVAIL

L'ethnologie du travail ne constitue pas un sous-champ disciplinaire clairement identifiable tel qu'on peut l'observer en sociologie, par exemple¹. En France, il n'y a ni manuel, ni traité, ni revue spécifiquement consacrés à cet objet. Pourtant de nombreuses recherches traitent du travail et de ses interactions avec d'autres sphères de la société, que ce soit sur des terrains lointains ou proches, dans le monde paysan ou industriel², etc. Mais à la différence de l'anthropologie économique, politique, urbaine ou rurale, de la parenté, des religions, des techniques, etc., il est rare que les auteurs se réclament d'une tradition spécifique dans l'étude du travail³. Il est par ailleurs significatif de constater qu'il n'y a pas d'entrée « Ethnologie du travail », dans le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* de Pierre Bonté et Michel Izard⁴, bien qu'il en existe une sur « L'ethnologie de l'entreprise ». L'entrée « travail » y figure néanmoins. Celle-ci est rédigée par Maurice Godelier qui en propose une définition : « *Le terme de travail, aujourd'hui, désigne d'abord les diverses manières inventées par l'homme pour agir sur son environnement naturel et en extraire les moyens matériels de son existence sociale*⁵. » En suivant cette définition on s'aperçoit que les ethnologues ont souvent rencontré cette thématique sur leurs terrains, sans pour autant l'ériger en domaine de recherche.

Dans les monographies l'activité productive apparaît souvent parmi d'autres composantes de l'organisation ou de la morphologie sociale (pour employer la notion de Marcel Mauss) des sociétés considérées. D'autres fois, la question est subordonnée à d'autres domaines de recherche (qui relèvent des grands thèmes cités précédemment, tel que l'économie, la parenté, le politique, le sexe ou le genre, etc.). Il s'agit généralement d'observer les façons dont les sociétés se procurent les moyens de leur subsistance, leurs modes de production et les représentations qui les accompagnent. Dans cette optique, on peut faire référence aux travaux d'Evans Pritchard sur l'élevage du bétail chez les Nuers, à ceux de Malinowski à propos de la division sexuelle du travail (et la répartition des devoirs entre les sexes) chez les Mélanésiens. C'est en observant la fabrication d'un canoë utilisé pour la pêche que ce dernier remettra en

¹ Sur cette question et pour un bilan des productions ethnologiques et sociologiques sur le travail depuis plus de 40 ans, voir : MONJARET Anne, SCHWARTZ Yves, 2012. « 40 ans d'ethnologie du travail et de sociologie du travail », *Ethnologie française*, vol.42, n°2, pp.367-370. Voir également l'introduction du numéro de la revue *Terrain* (intitulé : « Travailler en usine ») : FLAMANT Nicolas, JEUDY-BALLINI Monique, 2002. « Le charme discret des entreprises. L'ethnologie en milieu industriel », *Terrain*, n°39.

² Je pense aux travaux de Jean-Louis Tornatore, de Maurice Duval, de Noëlie Vialles, d'Anne Monjaret, de Véronique Moulinié, de Florence Weber, etc. sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

³ Il y a tout de même quelques chercheurs qui s'inscrivent explicitement dans ce champ, souvent au travers d'une interrogation sur le « travail et ses représentations », comme nous le verrons.

⁴ BONTE Pierre, IZARD Michel, 1991. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, P.U.F.

⁵ GODELIER Maurice, 1991. « Travail » in BONTE Pierre, IZARD Michel, 1991. Op. cit., p.717.

cause les théories sur le « communisme primitif » (celles de Rivers notamment) des peuples de Mélanésie.

Le travail et ses représentations

Marie-Noëlle Chamoux a particulièrement bien montré que le sens et la place du travail sont loin d'être universellement partagés¹. Ethnologues, historiens et économistes² ont mis en évidence que certaines tribus contemporaines « non-stratifiées » ne possédaient pas d'activité productive isolée. Dans nombre de ces sociétés, les activités de production sont impossibles à appréhender « *comme des processus économiques isolables de leur contexte social* », comme le souligne Michel Cartier³. Dans un livre dirigé par ce dernier, plusieurs contributions visent à interroger les « discours du travail » au sein de diverses sociétés⁴. Par la suite, d'autres recherches ont continué d'explorer cette voie. Ainsi, Pascale Absi interroge les représentations des mineurs boliviens qui interviennent au cours de leurs activités de travail et de commerce avec les divinités de la mine⁵ (celles de « l'inframonde »). C'est également par l'entrée des représentations que Laurent Bazin examine les transformations du travail et du mariage dans l'Ouzbékistan postsoviétique⁶. On perçoit ainsi l'intérêt de cette grille de lecture qui peut s'appliquer à divers terrains. Mais qu'en est-il lorsque l'ethnologue étudie sa propre société ?

A ce propos Michel Cartier répond :

« Sans doute gagnerait-on à appliquer la méthode anthropologique à notre propre société afin d'y mettre au jour des « discours » du type de ceux que nous découvrons chez

¹ CHAMOUX Marie-Noëlle, 1998. « Sens et place du travail dans les sociétés » in BOUTET Josiane, LINHART Danièle, JACOT Henri, KERGOAT Jacques (dirs.), 1998. Op. cit.

² Je renvoie une fois de plus aux travaux bien connus de Marcel Mauss, Karl Polanyi, Louis Dumont, Marshall Sahlins, Jean-Pierre Vernant, Maurice Godelier, etc. Il faudrait également citer les nombreux ouvrages consacrés à l'histoire du travail en occident. Je renverrai simplement à : MERCURE Daniel, SPURK Jan (dirs), 2003. *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, St Nicolas, Presse de l'université de Laval ; BONTE Pierre, BECQUEMONT Daniel, 2004. *Mythologies du travail. Le travail nommé*, Paris, L'Harmattan. Ainsi que *La revue du MAUSS*, 2001. « Travailler est-il (bien) naturel ? », n°18

³ CARTIER Michel (dir.), 1984. *Le Travail et ses représentations*, Paris, Edition des archives contemporaines, p.11.

⁴ Ibid. Cet attrait pour la *notion* de travail et ses *représentations* témoignent des orientations développées dans les années 1980 pour penser cet objet. Voir également : DESCOLA Philippe, 1983. « Le Jardin de Colibri. Procès de travail et catégorisations sexuelles chez les Achuar de l'Equateur », *L'Homme*, Tome 23, n°1. pp. 61-89 ; GODELIER Maurice, 1984. *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard.

⁵ ABSI Pascale, 2003. *Les ministres du diable. Le travail et ses représentations dans les mines de Potosi, Bolivie*, Paris, L'Harmattan.

⁶ BAZIN Laurent, 2010. « Une économie de l'assujettissement : travail, revenus et mariage en Ouzbékistan », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 34, n° 2, pp. 83-102.

les « sauvages » de l'Amérique andine ou de l'Afrique centrale mais qui sont occultés par le discours, officiel celui-là, des économistes¹ ».

La sociologie s'est semble-t-il davantage attelée à décrire et à analyser ce discours officiel. Les travaux de Luc Boltanski et d'Eve Chiapello traitent des « *changements idéologiques qui ont accompagné les transformations récentes du capitalisme²* », tandis que ceux de Richard Sennett se consacrent à l'éthique contemporaine du travail dans le cadre d'une « *économie politique flexible³* », pour ne citer qu'eux. Toutefois, l'ethnologie permet de voir comment ces discours opèrent au quotidien et au sein de groupes plus restreints. Cette posture offre ainsi un éclairage plus « localisé » et réaffirme sa visée comparative. En prenant le parti d'observer directement - sur le terrain et sur une longue durée - les représentations et les pratiques des travailleurs, les chercheurs (car, évidemment, cela ne s'applique pas qu'aux seuls ethnologues) produisent des données qui offrent un éclairage indispensable pour la compréhension du monde social.

Sur ces réflexions, je mentionnerai le travail d'Agnès Jeanjean qui porte sur des activités de travail en rapport avec les déchets et des états de la matière, socialement dévalorisées ou redoutées. Dans son livre *Basses œuvres⁴*, l'ethnologue suit des travailleurs de l'assainissement dans les sous sols urbains de Montpellier. Là où circulent des substances et des salariés qui se dérobent à la vue du public. Agnès Jeanjean nous donne à voir des mécanismes sociaux qui articulent position sociale et souillure ainsi que des formes d'occultation qui frappent certaines activités de travail (et qui varient selon les secteurs publics et privés). L'ethnologue réaffirme ainsi que « *l'étude du travail, de ses formes et des représentations qui l'accompagnent demeure un des enjeux majeurs de notre discipline⁵* ».

Le travail que je propose ici vise à attester de la validité de cette thèse.

Le travail et la technique

André Georges Haudricourt, s'adressant aux « marxistes » en 1964, réaffirmait « *l'utilité d'une étude sérieuse des forces productives qui serait, à proprement parler, la technologie,*

¹ CARTIER Michel (dir.), 1984. Op. cit., p.15.

² BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, 1999. Op. cit., p.37.

³ SENNETT Richard, 2003. *Le travail sans qualités, les conséquences humaines de la flexibilité*, Paris, Albin Michel ; SENNETT Richard, 2006. Op. cit.

⁴ JEANJEAN Agnès, 2006. *Basses œuvres. Une ethnologie du travail dans les égouts*, Paris, Editions du CTHS.

⁵ Ibid., p.29.

*science de l'activité humaine dans ce qu'elle a de plus élémentaire et de plus matériel*¹. » Afin de ne pas rester cantonné au niveau des représentations ou de l'idéologie dans l'étude des modes de production², je m'intéresserai à l'activité technique des travailleurs « *en redescendant* » vers les *procès de travail simples ou complexes* » qui y sont impliqués, selon les indications de Georges Guille-Escuret³. Ces approches semblent trop souvent reléguées au second plan dans les recherches sur le travail alors que les techniques font parties intégrante de tout processus de production. Certains sociologues le constatent et s'attachent à intégrer l'étude de l'activité technique dans leurs analyses. François Vatin propose ainsi de « *rematérialiser en somme le concept de travail*⁴. » Par ailleurs, l'auteur montre qu'il existe, même dans le travail le plus aliéné, des savoir-faire techniques, une intelligence du corps et un plaisir devant son œuvre déniés par l'intellectualisme de certaines analyses qui n'y voient qu'exploitation et domination⁵. Alexandra Bidet, de son côté, met en évidence que la sociologie du travail, qui a longtemps accordé une place importante au « *prisme salarial* », a trop souvent négligé le contenu de l'activité pratique des travailleurs⁶.

Sans remettre en question le constat de ces auteurs, le point de vue que je développerai ici vise à démontrer que ces approches (qui mettent l'accent sur les formes de domination ou sur les opérations techniques des ouvriers) ne sont pas inconciliables. Au contraire, l'étude de la technique - qui interroge notamment la transmission et de l'acquisition des savoir-faire - offre de nombreuses pistes afin de mettre à jour des rapports de pouvoir et d'exploitation. Pour être plus précis, j'entends démontrer que le statut du salarié et les formes de domination qui lui sont rattachées influent directement sur l'activité technique et l'apprentissage. En outre, nous pouvons noter que l'ethnologie des techniques (surtout en France où ses principaux représentants ont été influencés par le marxisme) a toujours accordé un place centrale aux

¹ HAUDRICOURT André-Georges, 1987. *La technologie, science humaine*, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, p.45.

² Ce concept étant entendu dans sa définition marxiste classique, que l'on pourrait résumer ainsi : un mode de production se caractérise par la conjonction entre le niveau développement des « forces productives » (moyens de production et force de travail) et des « rapports de production » déterminés. Sur les débats qui ont agités l'anthropologie marxiste à propos de ce concept, voir : GUILLE-ESCURET Georges, 2010. « Retour aux modes de production, sans contrôle philosophique », *Techniques & Culture*, n°54-55, vol.2, pp.489-505.

³ Ibid., p.502.

⁴ VATIN François, 2008. Op. cit., p.183.

⁵ VATIN François, 2001. « Défense du travail », *La revue du MAUSS*, n°18, p.149-151.

⁶ BIDET Alexandra, 2004. « Retour sur la sociologie du travail : un impensé technique ? », *Revue de l'IRES*, n°44, p.158. Ses analyses figurent également dans : BIDET Alexandra, 2011. *L'engagement dans le travail. Qu'est ce que le vrai boulot ?*, Paris, P.U.F.

rapports sociaux de production¹. Il s'agit d'étudier l'activité technique des intérimaires sans faire l'impasse sur les conditions dans lesquelles elle prend place.

PENSER LA DOMINATION

L'ethnographie proposée dans cette Thèse a été menée au sein de diverses entreprises ayant recours au travail temporaire. L'entreprise sera envisagée globalement comme une unité de production qui vise à dégager des profits². Dans sa forme capitaliste, elle s'inscrit dans un rapport économique de subordination visant à réduire le temps de travail socialement nécessaire, pour employer les termes de Karl Marx³. L'entreprise comporte généralement un ou plusieurs lieux au sein desquels les travailleurs effectuent des tâches avec les moyens de travail qui sont mis à leur disposition. Aussi, les entreprises présentent diverses formes, tant au niveau de l'organisation de la production que des relations entre les salariés, eux-mêmes répartis dans un ordre hiérarchique particulier. Ce cadre d'enquête implique nécessairement de prendre en compte les rapports de subordination et de sujétion dans lesquels sont insérés les travailleurs. Toutefois, quelques précisions « terminologiques » s'imposent dès lors que l'on souhaite traiter des relations de pouvoir.

Domination, oppression, assujettissement, consentement ou résistances ?

En ce qui concerne la *domination*, je m'appuierai sur la définition proposée par Danièle Linhart, en tant que notion qui examine « *les modalités par lesquelles tout pouvoir cherche à s'imposer et à se légitimer*⁴ ». Elle contient l'idée d'asymétrie dans les rapports de force au sein desquels les sujets occupent des positions inégales. La domination politique des sujets participe de leur *exploitation* économique des travailleurs. A ce propos, Karl Marx écrit que « *domination et exploitation ne sont qu'une seule et même idée*⁵ ». Les forces coercitives qu'elle impose permettent d'accroître la valeur d'échange de leur travail.

¹ Ce type de démarche permet de souligner que la « *structure technique* » est imprimée par les rapports sociaux, comme a pu le rappeler Robert Cresswell par exemple. CRESSWELL Robert, 1991. « Technologie » in BONTE Pierre et IZARD Michel, 1991. Op.cit., pp.699-701.

² Selon Max Weber : « *L'entreprise, enfin, est, quant à elle, une unité économique de profit, orientée en fonction des chances d'opération marchande, et ce dans le but de tirer bénéfice de l'échange.* ». WEBER Max, 1991. *Histoire économique : esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, p.14.

³ MARX Karl, 2008. *Sociologie critique*, Pages choisies par Maximilien Rubel, Paris, Payot, p.299.

⁴ LINHART Danièle, 2012. « Domination », in BEVORT Antoine *et al.*, 2012. Op. cit., p.196.

⁵ MARX Karl, 1982. *Philosophie*, Paris, Gallimard, p.37. Il reste que la question de la domination chez Marx ne peut pas être totalement réduite à celle de l'exploitation. Sur ce point, voir : RENAULT Emmanuel, 2011. « Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination ? », *Actuel Marx*, n° 49.

Plus que « la » domination, les auteurs qui ont intégré cette dimension dans leurs analyses ont insisté sur le caractère multiple et polymorphe des relations de pouvoir. Ainsi, la domination s'inscrit dans les corps et dans les consciences, elle s'observe dans le langage et dans les gestes, elle trouve ses appuis dans des normes et des dispositifs institutionnels, des éléments matériels ou idéologiques, etc. Le pouvoir investit ses sujets à divers niveaux dans un véritable système d'*assujettissement*. Citons Michel Foucault à ce propos :

« [L']investissement politique du corps est lié, selon des relations complexes et réciproques, à son utilisation économique : c'est pour une bonne part, comme force de production que le corps est investi de rapport de pouvoir et de domination, mais en retour sa constitution comme force de travail n'est possible que s'il est pris dans un système d'*assujettissement* (où le besoin est aussi un instrument politique soigneusement aménagé, calculé et utilisé) ; le corps devient une force utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujetti¹ ».

Pour Michel Foucault, la discipline constitue un moyen d'ajustement et d'*assujettissement* des travailleurs à la production capitaliste², dans la mesure où les dispositifs disciplinaires favorisent l'intériorisation des dispositions attendues par le mode de production. Dans cette perspective, la domination participe de la production des sujets³. Son inscription subjective (par le biais de la discipline chez Foucault, de l'imposition politique d'une identité chez Althusser⁴) contribue à l'intériorisation comme à l'acceptation de l'*assujettissement*.

Selon Danilo Martuccelli, les modes de domination trouvent de nouveaux appuis par le biais de la responsabilisation individuelle et de la culpabilisation des sujets⁵. Désormais, chacun doit assumer individuellement ses « échecs » et les revers de son parcours. Cet aspect est particulièrement représentatif de l'idéologie du management moderne qui a tendance à

¹ FOUCAULT Michel, 1975. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, p. 34.

² Sur ce point, voir : LEGRAND Stéphane, 2004. « Le marxisme oublié de Foucault », *Actuel Marx*, n° 36, p. 27-43. L'auteur souligne que l'analyse « foucauldienne » des rapports de pouvoirs ne peut faire l'économie d'une théorie de l'exploitation et du mode de production capitaliste.

³ Sur ce point je renvoie au n° 53 de la revue *Cahiers du Genre* intitulé : « Subjectivité et rapports sociaux ». Pour un aperçu des théories (principalement féministes) sur « la question de l'*assujettissement* et de la formation du sujet dans les rapports sociaux », voir l'introduction : CERVILLE Maxime, TESTENOIRE Armelle, 2012. « Du sujet collectif au sujet individuel, et retour », *Cahiers du Genre*, n°53, pp.5-17.

⁴ MARTUCCELLI Danilo, 2004. « Figures de la domination », *Revue française de sociologie*, n°3, vol.45, pp.447-448 ; LE BLANC Guillaume, 2004. « Etre assujetti : Althusser, Foucault, Butler », *Actuel Marx*, n°36, pp.48-52. Reprenant l'analyse de Judith Butler, Guillaume Le Blanc écrit (p.54) : « *Le sujet, en ce sens, ne cesse de se former dans la subordination.* »

⁵ MARTUCCELLI Danilo, 2004. Op. cit., p.491-492.

investir la subjectivité des salariés. Les processus managériaux d'individualisation participent de la déstabilisation des collectifs et de la précarisation subjective des travailleurs¹.

Les nouvelles formes de domination au travail² s'inscrivent dans ce mouvement qui consiste à obtenir l'adhésion, sinon l'acceptation subjective des salariés aux normes attendues par les entreprises tout en limitant objectivement leurs capacités de résistance. Pierre Bourdieu qualifie ce phénomène de « *double vérité du travail* » :

« *L'investissement dans le travail, donc la méconnaissance de la vérité objective du travail comme exploitation, fait partie des conditions réelles de l'accomplissement du travail, et de l'exploitation, en ce qu'il porte à trouver dans le travail un profit intrinsèque, irréductible au simple revenu en argent*³ ».

Il souligne également que la mobilisation productive des salariés s'obtient en partie par le biais des « *profits symboliques*⁴ » (peu coûteux objectivement) retirés de leur activité mais aussi par la menace bien réelle qu'est le licenciement qui pèse sur leur quotidien.

Cette approche met à jour des relations de dépendance et de consentement des salariés à l'égard de leur travail. En effet, la notion de domination est souvent associée à celle de *consentement* et nombre d'auteurs se sont attachés à interroger ou à décrire « *le consentement des dominés à leur domination*⁵ ». C'est le cas de Maurice Godelier lorsqu'il aborde les façons dont différentes idéologies parviennent à légitimer les rapports sociaux de domination :

« *C'est lorsqu'elles [les idéologies] n'apparaissent pas aux exploités comme des illusions ou des instruments de leur exploitation qu'elles sont à même de faire accepter cette exploitation. Il faut donc que des idées soient tenues pour fondamentalement « vraies » par la majorité des membres d'une société, par les dominants comme par les dominés, pour qu'elles deviennent dominantes*⁶ ».

¹ Je renvoie évidemment aux travaux d'Yves Clot ou de Christophe Dejours et à la psycho-dynamique du travail. Voir également, ceux de Danièle Linhart : LINHART Danièle, 2010. « Introduction. Que fait le travail aux salariés ? Que font les salariés du travail ? Point de vue sociologique sur la subjectivité au travail » in LINHART Danièle (dir.), 2010. *Pourquoi travaillons-nous ? Une approche sociologique de la subjectivité au travail*, Toulouse, érès ; LINHART Danièle, 2012. « Quand le management se fait Dibbouk », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 13.

² Voir notamment les numéros d'*Actes de la recherche en sciences sociales*, 1996. « Les nouvelles formes de domination dans le travail » n° 114-115.

³ BOURDIEU Pierre, 1996. « La double vérité du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 114, p.89.

⁴ Ibid.

⁵ GODELIER Maurice, 1984. Op. cit, p.205.

⁶ Ibid., pp.204-205.

Pour que naisse ce type de consentement il faut notamment que la situation de domination apparaisse comme un échange de services qui s'appuie sur la reconnaissance de la légitimité et de la nécessité du pouvoir qui apporte des bienfaits¹.

Les analyses de Pierre Bourdieu et de Maurice Godelier mettent en évidence l'adhésion des dominés aux valeurs de la domination et, ainsi, participent aux conditions de sa reproduction. Nicole-Claude Mathieu s'oppose à cette vision, dans la mesure où la dialectique entre domination et consentement a tendance à évacuer la violence et l'asymétrie fondatrice des rapports de domination. D'ailleurs, le terme de domination contribue, selon l'auteure, à masquer ces dimensions coercitives :

« Le mot « domination » porte l'attention sur des aspects relativement statiques : de « position au dessus », telle la montagne qui domine ; d'« autorité », de « plus grande importance ». Tandis que le terme oppression implique et insiste sur l'idée de violence exercée, d'excès, d'étouffement – ce qui n'a rien de statique... du moins jusqu'au moment de l'anesthésie, du coma, de la mise à mort ou du suicide² ».

Pour l'anthropologue, la violence fondamentale (non plus uniquement symbolique) de la domination consiste à limiter les possibilités d'agir et de penser des opprimés. Si ses effets peuvent provoquer de l'ignorance ou de la négation (qu'il s'agisse de déni ou de dénégation), cela ne veut pas dire que les opprimés y « consentent ». Le terme d'*oppression* que préfère Nicole-Claude Mathieu semble plus à même de rendre compte des situations et du vécu de la domination³.

La philosophe Simone Weil s'est également attachée à saisir les causes et les effets de l'oppression sociale des ouvriers⁴. Elle aussi considère que l'oppression doit se distinguer d'autres catégories de la domination, comme de la théorie marxiste de l'exploitation. Aussi, il ne faut pas confondre « *l'exploitation de la classe ouvrière qui se définit par le profit capitaliste, et l'oppression de la classe ouvrière sur le lieu de travail qui se traduit par des souffrances prolongées*⁵ », écrit-elle. Simone Weil, qui s'était fait embaucher en usine, relate

¹ Maurice Godelier souligne que pour les groupes dominés puissent « consentir « spontanément » à leur domination : il faut que celle - ci leur apparaisse comme un service que leur rendent les dominants, dont le pouvoir dès lors paraît si légitime qu'il semble aux dominés devoir servir ceux qui les servent ». Ibid., 206-207.

² MATHIEU Nicole-Claude, 1991. *L'anatomie politique*, Paris, Indigo & côté-femmes, p.223.

³ « Ainsi, avec le terme consentement, d'une part la responsabilité de l'opresseur est annulée, d'autre part la conscience de l'opprimé(e) est promue au rang de conscience libre. » Ou encore : « L'opresseur est dans sa conscience un dominant, il respire sur ses hauteurs ; l'opprimé (l'oppressé) étouffe dans l'abaissement, la bassesse, de l'oppression. » Ibid., p.224 et p.216.

⁴ Sur ce point, voir : WEIL Simone, 1955. *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris, Gallimard, pp.41-84.

⁵ WEIL Simone, 2002. *La condition ouvrière*, Paris, Gallimard, p.306.

son vécu de l'oppression dans ses lettres ou dans son « Journal d'usine ». Dans de très belles pages, elle y note ces « *milles détails* » qui composent la subordination, ces moments où la « *pensée se rétracte* » et où les ouvriers ont le sentiment de n'être admis dans les ateliers que comme des « *étrangers*¹ ».

A l'issue de son expérience en usine, Simone Weil note qu'elle a tiré « *deux leçons* » :

« La première, la plus amère et la plus imprévue, c'est que l'oppression, à partir d'un certain degré d'intensité, engendre non une tendance à la révolte, mais une tendance presque irrésistible à la plus complète soumission. [...] La seconde, c'est que l'humanité se divise en deux catégories, les gens qui comptent pour quelque chose et les gens qui comptent pour rien. Quand on est dans la seconde, on en arrive à trouver naturel de compter pour rien - ce qui ne veut certes pas dire qu'on ne souffre pas² ».

Ainsi, pour Simone Weil comme pour Nicole-Claude Mathieu, l'oppression a des effets profonds sur les sujets qui la subissent. Ces auteures ont insisté sur la condition de l'oppressé(e) ainsi que sur les conséquences concrètes de la domination³. D'autres ont préféré souligner les résistances que les dominés parviennent à mettre en œuvre « entre les mailles » de la domination.

○ Résistances dominées

Plusieurs auteurs et courants présentés jusqu'ici ont pu être assimilés à la « french theory », à la « pensée 68 », taxés de « déterministes », « d'antihumanistes » visant « la mort du sujet », etc., dans un débat idéologico-philosophique plaçant l'individu « libre » de ses choix et responsable de son devenir⁴. Il est difficile, voire inutile, de présenter ici les critiques et les réactions émises contre ces penseurs, dont la posture a contribué à mettre à jour les déterminismes et les processus d'assujettissement⁵. Il me semble néanmoins nécessaire de souligner certaines nuances qui ont été apportées à leurs théories et qui ont participé à faire avancer le débat.

¹ Voir en particulier le texte intitulé « Expérience de la vie d'usine », *ibid.*, pp.327-351.

² *Ibid.*, p.223.

³ Sur ces points j'aurai encore pu renvoyer à nombreux auteurs ayant pensé la situation coloniale.

⁴ Sur ce point qui relève d'un mouvement de « dépolitisation » (finalement très politique) des sciences sociales, je renvoie à : AUDIER Serge, 2008. *La Pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*. Paris, La Découverte. Ou encore à : ROUDINESCO Elisabeth, 2005. *Philosophes dans la tourmente*, Paris, Fayard.

⁵ Des auteurs comme Pierre Bourdieu, Roland Barthes, Michel Foucault ou Gilles Deleuze, en font évidemment partie au côté de courants féministes, marxistes ou psychanalytiques.

En confrontant les « arts de faire » aux théories développées par Michel Foucault ou Pierre Bourdieu, Michel de Certeau¹ propose d'observer comment les sujets ne peuvent être réduits au quadrillage disciplinaire ou à un *habitus* produit par la domination. Ainsi, Michel de Certeau s'intéresse aux pratiques des « usagers », aux manières dont ils composent avec le pouvoir, aux façons dont-ils bricolent et se réapproprient les produits issus de la consommation de masse. La notion de « tactique » qui est au centre de l'analyse se distingue selon l'auteur des stratégies : « *Ce qui distingue les unes des autres, ce sont des types d'opérations en ces espaces que les stratégies sont capables de produire, quadriller et imposer, alors que les tactiques peuvent seulement les utiliser, manipuler et détourner*² ». De par leurs tactiques, les individus détournent ou plutôt s'adaptent à un système qui les contraints³. Michel de Certeau précise néanmoins que « *l'ordre effectif des choses est justement ce que les tactiques « populaires » détournent à des fins propres, sans l'illusion qu'il va changer de sitôt*⁴ ». En prenant pour objet les résistances mises en œuvre pour composer avec le pouvoir, on s'aperçoit que les individus ne subissent pas passivement une domination dont l'hégémonie est loin d'être établie. C'est également le point de vue de James Scott dont le travail s'attache à mettre à jour « *l'infra-politique des groupes dominés*⁵ ». Par ce terme, l'auteur entend : « *la variété des formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom*⁶. » A partir de ces moments où les dominés discutent, souvent en « coulisse » (l'auteur définit ce discours comme « *texte caché* ») du pouvoir des dominants, James Scott soutient la thèse que les sujets ne consentent pas entièrement à la domination.

Ce type d'analyse amène Danilo Martuccelli à infirmer que la domination procède et se maintient par l'intériorisation de l'idéologie dominante : « *Qu'il n'y ait pas de manifestation explicite et ouverte de contestation ne veut aucunement dire qu'il n'y ait pas de résistance*⁷ ». S'appuyant sur les travaux de James Scott, l'auteur considère les « *fantaisies* », les « *blagues* », « *le renversement imaginaire des situations* » qu'effectuent en cachette les opprimés (« *des maisons isolées d'esclaves aux quartiers d'ouvriers* ») comme autant de

¹ DE CERTEAU Michel, 1990. *L'invention du quotidien*, Tome 1, Paris, Gallimard.

² Ibid., p. 51.

³ Je pense ici aux « adaptations secondaires » qu'Erving Goffman repère dans l'institution asilaire : GOFFMAN Erving, 1968. *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit.

⁴ DE CERTEAU Michel, 1990. Op. cit., p.46.

⁵ SCOTT James, 2008. *La domination et les arts de la résistance, Fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam.

⁶ Ibid., p.33.

⁷ MARTUCCELLI Danilo, 2004. Op.cit, p.473. L'auteur écrit: « *l'idée que la domination se maintient par le biais de l'intériorisation d'une idéologie dominante est probablement l'affirmation la plus discutée de la sociologie de la domination.* »

preuves de résistance à la domination¹. L'anonymat y joue un rôle déterminant². Ces pratiques, qui se situent généralement au niveau du discours, restent principalement dissimulées dans l'ombre du pouvoir. Peut-on réellement parler de résistance dans un tel contexte ? Est-il possible de nier en bloc les processus d'intériorisation de la domination simplement du fait que ces pratiques existent ?

Il me semble qu'une posture aussi tranchée a tendance à évacuer la variété des situations d'énonciation comme les contradictions qui apparaissent régulièrement dans les propos et actes de chacun. Face à la domination, les mêmes individus pourront en même temps faire preuve de déférence, de compromission, voire d'opportunisme en adoptant les attitudes exigées par les dominants et par l'idéologie dominante, tout en élaborant un discours critique par ailleurs. Ce phénomène est d'autant plus flagrant lorsque l'on s'intéresse au domaine du travail où les résistances sont profondément ambivalentes³. D'ailleurs, empiriquement, force est de constater que les sujets ont parfois tendance à dénier comme à avoir honte (une des manifestations de l'incorporation de la domination) de leur condition d'opprimés dont ils cherchent parfois à s'échapper en reproduisant sur leurs semblables les mécanismes de la domination (y compris s'ils les perçoivent et les dénoncent à d'autres moments). De ce fait, il me semble qu'observer les façons dont les individus parviennent à composer avec la domination, à s'insérer dans les failles de la surveillance, à contourner ses règles, etc., ne suffit pas à remettre en cause la réalité de la domination, ni de son incorporation⁴. Il reste que ces analyses permettent de porter le regard ailleurs, sur ce qui fait que les sujets ne subissent pas passivement le pouvoir et les manières dont ils peuvent réagir à l'oppression.

¹ Ibid.

² Sur le rôle de l'anonymat dans les résistances et les révoltes populaires, voir : THOMPSON Edward P., 1976. « Modes de domination et révolutions en Angleterre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 2, n°2-3, pp.133-151. Pour qualifier ces actes l'auteur utilise la métaphore : « le contre-théâtre des pauvres » (ibid., p.150)

³ Sur les façons dont la sociologie a traité des résistances dans le monde du travail, en France, voir par exemple : BOUQUIN Stephen, 2011. « La question des résistances au travail dans la sociologie du travail française », *Actuel Marx*, n° 49, p.60-72.

⁴ Les auteurs régulièrement incriminés dans ce débat, tel que Pierre Bourdieu ou Michel Foucault, se sont toujours défendus de telles interprétations déterministes de leurs théories. James Scott, lui-même, souligne les apports de la pensée de Michel Foucault sur ses propres travaux, tout en précisant la spécificité de leurs approches respectives. Il s'accorde également avec Pierre Bourdieu pour noter que les marques de déférence et de politesse sont des conduites marquées par le pouvoir en tant qu'elles représentent des concessions politiques et manifestent la soumission des dominés. Ils s'opposent néanmoins sur la reconnaissance et l'intériorisation de la domination de la part des dominés. SCOTT James, 2008. Op. cit. (Sur Foucault, voir les pages 37, 77, 108, 126, 252 ; et les pages 248-249 sur Bourdieu, par exemple).

Des niveaux d'analyses différents, des approches complémentaires

Le cadre analytique proposé dans cette Thèse sur les intérimaires n'appartient réellement à aucun des courants théoriques cités jusqu'ici... tout en s'inspirant de chacun.

Je ne procéderai pas d'une analyse marxiste. Si certains éléments présentés peuvent nous renseigner sur les modalités de l'exploitation d'une partie de la main d'œuvre, cette recherche ne vise pas à mesurer la production de survalueur et l'appropriation matérielle dans des rapports de classes. Il ne sera pas non plus question de traiter de l'aliénation caractéristique de l'intérim (« *en l'occurrence transfert à titre onéreux d'un droit (droit d'usage) sur les services d'un travailleur¹* ») ni de celle qui concerne les produits de l'activité, mais de voir comment l'aliénation s'applique également aux conditions même de l'activité².

J'aurai souvent recours aux écrits de Pierre Bourdieu, je ne m'inscrirai toutefois pas dans son cadre analytique (qui comprend les concepts de capital symbolique ou culturel, de champs et d'agents). Il en va de même pour les travaux de Michel Foucault dans la mesure où je ne m'attacherai pas à saisir les procédures et les dispositifs historiques qui ont contribué à l'assujettissement comme à la production des sujets. La situation des intérimaires ne sera pas non plus saisie dans une approche féministe ou psychanalytique, bien que ces courants aient exercé une influence perceptible sur mes analyses. Enfin, je ne me bornerai pas à étudier les résistances des travailleurs temporaires, sans les occulter pour autant.

Je pense que la démarche empirique et de longue durée préconisée par l'ethnologie ne m'a pas encouragé à choisir un cadre conceptuel particulier. Malgré les antagonismes déclarés entre ces courants, ces approches ne me semblent pas exclusives et peuvent même s'accorder sur certains points (sans perdre de vue leurs différences respectives, évidemment). Ainsi, on peut accepter et/ou détourner, consentir et/ou céder, être aliéné et/ou conscient, tenter d'agir et/ou subir, etc., face à la domination en fonction de divers facteurs et de configurations changeantes. Aussi, je m'attacherai à intégrer ces dimensions sans en écarter aucune. Sur le terrain, le chercheur est confronté à des sujets concrets qui composent avec les formes de domination de diverses façons. Nous verrons ainsi que l'oppression permet pour une bonne part l'exploitation économique des travailleurs ; que le pouvoir procède par l'incitation, par l'inculcation comme par l'imposition de ses règles et de ses valeurs ; que la domination

¹ TESTARD Alain, 1998. « L'esclavage comme institution », *L'Homme*, vol. 38, n°145, p.35.

² Les intérimaires travaillent pour/dans des unités de production vis-à-vis desquelles ils sont « étrangers ». Leur activité est dépersonnalisée dans la mesure où ces salariés doivent être interchangeables, qu'ils travaillent pour divers employeurs et des lieux sans cesse différents (ce qui vient se surajouter à « l'éclatement des tâches », déjà observé par Georges Friedmann : FRIEDMANN Georges, 1964. *Le travail en miettes*, Paris, Gallimard).

produit des résistances comme de la soumission ; que les rapports de forces provoquent de la concurrence comme de la solidarité ; etc.

○ La subordination

A défaut de choisir entre les différents termes sous-tendus par ces approches (domination, oppression, assujettissement, résistances, etc.), je tenterai de les mobiliser à bon escient. Toutefois, j'utiliserai principalement le terme de *subordination*. Ce mot doit d'abord se comprendre dans son acception juridique. En effet, la subordination est une caractéristique centrale de la définition du contrat de travail :

« Le contrat de travail est défini par la doctrine juridique contemporaine comme une convention par laquelle une personne s'engage à mettre son activité à la disposition d'une autre personne (physique ou morale), sous la subordination de laquelle elle se place, moyennant une rémunération »¹. »

Ainsi, *« le contrat de travail a aussi – ou d'abord – pour effet spécifique de faire naître un lien de subordination du salarié à l'employeur². »* La jurisprudence caractérise ce lien de subordination comme *« l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné³ »*.

Enfin, pour Alain Supiot : *« La soumission du travailleur à l'autorité de l'employeur constitue ainsi la caractéristique « essentielle » du contrat de travail⁴ »*.

Nous voyons ainsi que le terme de subordination est particulièrement adapté du moment où l'on traite du travail salarié. Ces précisions juridiques me semblent nécessaires dès lors que l'on étudie des travailleurs placés dans un régime contractuel particulier⁵. Ainsi, nous verrons que les intérimaires sont placés dans des rapports de subordinations multiples. Les travailleurs temporaires sont liés contractuellement à l'agence d'intérim qui met leur force de travail à disposition d'entreprises dans lesquelles ils s'engagent dans de nouveaux liens de subordination. C'est-à-dire que les intérimaires exécutent leur activité de travail en fonction des critères imposés non par leur employeur (l'entreprise de travail temporaire) mais par son client (l'entreprise utilisatrice).

¹ Centre d'études de l'emploi, 2008. *Le contrat de travail*, La découverte, « Repères », p.3.

² JEAMMAUD Antoine, SERVERIN Evelyne, 2012. « Contrat de travail », in BEVORT Antoine *et al.*, 2012. Op. cit., p.135.

³ Chambre sociale de la cour de Cassation, arrêt « Boyer » (23/01/97).

⁴ SUPIOT Alain, 1994 [2002]. Op. cit., p.113.

⁵ Pour la définition juridique du travail temporaire, voir le premier chapitre de cette Thèse, p. 85.

La notion de subordination implique également l'idée de hiérarchie et d'asymétrie. En ce sens, nous verrons que les intérimaires « non-qualifiés » sont des travailleurs largement subordonnés. En tant que travailleurs extérieurs et facilement révocables, ils sont placés sous l'autorité des salariés censés encadrer leurs activités. Ces derniers ont une influence directe sur les conditions de travail et sur la durée des contrats de mission des intérimaires. Si les travailleurs temporaires ne se conforment pas aux exigences des permanents, il y a de grandes chances que leur mission soit écourtée. Ce dernier point m'amène à considérer, le « *choix du contrat comme instrument de gestion de la main d'œuvre* », pour employer les termes d'Antoine Jeammaud et d'Evelyne Séverin¹. Ainsi, je soutiendrai que *l'insécurité temporelle* des intérimaires est une condition majeure de leur *subordination contractuelle*.

LE TEMPS, LE POUVOIR ET LA SUBJECTIVATION

Prendre le « travail » pour objet et procéder à une analyse du rapport au temps semble relever de l'évidence, d'autant plus lorsqu'il s'agit de « travail temporaire ». En effet, toute activité de travail, qu'elle soit salariée ou qu'elle s'inscrive dans d'autres types d'organisation sociale, produit des usages du temps spécifiques. Je ne m'attarderai pas sur les manières dont les sociétés ont organisé et instauré des rythmes sociaux au cours de l'histoire² (calendriers agraires ou religieux, séquences de l'année ou de la vie marquées par des fêtes, des cérémonies, des interdits, etc.). Je rappellerai néanmoins qu'André Leroi-Gourhan considérait « *la domestication du temps et de l'espace* » comme « *le fait humain par excellence*³ ». De même, Karl Marx affirmait que « *le temps est le champs du développement humain*⁴ », et l'auteur fera de la dialectique entre temps et travail une des dimensions fondamentales de l'exploitation capitaliste. Ainsi, le contrôle social (qu'il soit religieux, politique, productif, etc.) implique l'instauration d'ordres spatio-temporels et de rythmes particuliers.

Le contrôle temporel de l'activité

Pour Michel Foucault : « *Le pouvoir s'articule directement sur le temps ; il en assure le contrôle et en garantit l'usage*⁵ ». Le philosophe pointe ainsi les liens qui unissent le temps et

¹ JEAMMAUD Antoine, SERVERIN Evelyne, 2012. Op. cit., p.136.

² Je renvoie ici aux travaux très classiques de Marcel Mauss et d'Henri Hubert, ceux d'Arnold VanGennep, d'André Leroi-Gourhan ou de Norbert Elias.

³ LEROI-GOURHAN André, 1964. *Le geste et la parole, Tome II : La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, p.139.

⁴ MARX Karl, 2008. Op. cit. p.65.

⁵ FOUCAULT Michel, 1975. Op. cit., p.188.

l'assujettissement. Lorsqu'il procède à l'étude du « contrôle de l'activité » des individus, dans son livre *Surveiller et punir*¹, Michel Foucault isole cinq procédures disciplinaires directement articulées à la question du temps. En premier lieu, *l'emploi du temps* qui modifie les procédés de régularisation temporelle. De nombreux exemples à l'appui, il montre que l'extension du salariat entraîne un quadrillage resserré du temps qui vise à le constituer comme temps intégralement utile. Vient ensuite *l'élaboration temporelle de l'acte* qui correspond selon l'auteur à « *une autre manière d'ajuster les corps à des impératifs temporels* ». De cette manière : « *Le temps pénètre le corps, et avec lui tous les contrôles minutieux du pouvoir*² ». Puis, l'auteur montre que *la mise en corrélation du corps et du geste* vise à produire un bon emploi du corps qui permet un bon emploi du temps³ ; c'est-à-dire, un temps entièrement tourné vers l'efficacité et la rapidité. La discipline redéfinit les gestes comme l'attitude globale du sujet⁴. De cette manière, *l'articulation corps-objet* détermine « *les rapports que le corps doit entretenir avec l'objet qu'il manipule*⁵ ». Enfin, Michel Foucault, souligne *l'utilisation exhaustive* de ces procédés qui visent tous à une intensification de l'usage du temps : « *il s'agit d'extraire du temps, toujours davantage d'instant disponibles et de chaque instant, toujours davantage de force utile*⁶ ». L'analyse de l'auteur démontre ainsi que ces procédés d'assujettissement, articulés à un usage du temps minutieux lentement élaborés à partir du XVIII^{ème} siècle, produisent la docilité des corps afin d'en tirer un résultat optimal. Le sujet est alors pris dans des dispositifs disciplinaires qui imposent un temps, un rythme et une activité contrainte.

Il reste à situer cette analyse vis-à-vis des mutations de la production (pointées au début de cette introduction) qui imposent de nouvelles formes de temporalités aux salariés : la flexibilité modifie l'emploi du temps, le flux tendu redéfinit l'élaboration temporelle de l'acte, la polyvalence agit sur l'articulation entre le corps, le geste et l'objet, etc. De plus, les formes de subordination temporelle du modèle productif actuel ont tendance à s'étendre au-delà du seul cadre du travail. Patrick Cingolani écrit à ce propos :

« *La flexibilité supposant des formes de subordination qui vont jusqu'au quotidien hors-travail, assujetti à la temporalité productive. [...] Attendre devient paradoxalement une activité que le salarié prend à son compte et qui permet à l'entreprise à la fois*

¹ Ibid., p.175-183.

² Ibid., p.177.

³ Ibid., p.178.

⁴ « *Un corps bien discipliné forme le contexte opératoire du moindre geste [...] soutien d'un geste efficace* », Ibid., p.179.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid., p.180.

d'économiser sur son temps d'ajustement aux variations du travail et de tester la bonne volonté, sinon la docilité du travailleur¹ ».

Ainsi, les coûts d'attente que génèrent les stocks ne sont plus pris en charge par l'entreprise mais sont reportés sur une partie de la main d'œuvre : ce sont les travailleurs qui doivent s'ajuster (ou être ajustés) aux besoins de la production. Pour l'auteur, attendre devient le lot de ces salariés lorsque l'activité des entreprises baisse et qu'elles se séparent d'eux.

L'attente, le pouvoir et le rapport à l'avenir

Dans les années 20, Marcel Mauss appelait les psychologues à mettre en commun leurs recherches, avec les sociologues et les ethnologues, à propos de *l'attente*². Pour l'auteur, l'étude de l'Homme total trouve une entrée particulièrement pertinente avec ce phénomène à la charnière de l'intime et du social, dans la mesure où : *« l'attente est un de ces faits où l'émotion, la perception et plus précisément le mouvement et l'état du corps conditionnent directement l'état social et sont conditionnés par lui³. »* Plus récemment, le politologue Jean-François Bayart, envisage l'attente comme une dimension fondamentale de la « globalisation » contemporaine⁴. Il note ainsi :

« Autant que le « bougisme » et le sentiment « d'urgence », une telle discipline de l'attente semble inhérente au « régime d'historicité » qui caractérise le moment actuel de la mondialisation. Elle participe de sa gouvernementalité et en révèle la contradiction fondamentale, entre la libéralisation des marchés internationaux des capitaux et des biens, d'une part, le cloisonnement coercitif de celui de la force de travail, de l'autre⁵. »

On voit ainsi qu'une réflexion sur l'attente est incontournable dès lors que l'on souhaite traiter de la condition sociale des travailleurs temporaires.

¹ CINGOLANI Patrick, 2012. Op. cit., pp.555-556.

² MAUSS Marcel, 2004. *Sociologie et Anthropologie*, Paris, P.U.F. Quadrige (11^{ème} éd.) Voir : « Rapports réels et pratiques de la psychologie et de la sociologie », l'auteur écrit par exemple : *« permettez moi de vous signaler l'un des phénomènes sur lesquels nous avons le plus besoin de vos lumières, dont l'étude est la plus urgente pour nous, et qui précisément suppose cette considération de la totalité de l'homme : son corps, ses instincts, ses émotions, ses volontés et ses perceptions et son intelligence : l'attente »* (p.306).

³ Ibid. p.308.

⁴ BAYART Jean-François, 2004. *Le gouvernement du monde*, Paris, Fayard. Cet auteur souligne notamment le paradoxe d'une globalisation *« censée être accélération et urgence. Néanmoins, elle nous inculque massivement la discipline de l'attente »* (p.403).

⁵ Ibid., p.404.

Le travail engagé par Pierre Bourdieu dans l'Algérie des années 60 sur les liens entre rapport à l'avenir et activité professionnelle¹ des sous-prolétaires contient des pistes de recherches très stimulantes en la matière. Dans deux très beaux articles², il décrit des individus au quotidien marqué par la nécessité et l'insécurité. Leurs occupations intermittentes sur lesquelles ils n'ont pas prises constituent une menace permanente pour l'équilibre et l'insertion sociale de ces travailleurs. Pierre Bourdieu propose ainsi une lecture du temps social au travers des difficultés qu'éprouvent les individus, privés d'une occupation stable et socialement reconnue, à se projeter dans un avenir cohérent. Les premières réflexions de Pierre Bourdieu seront reprises et affinées dans l'un de ses derniers ouvrages : *Méditations pascaliennes*³. Dans ce livre l'auteur revient sur ces questions de jeunesse et réaffirme les liens entre le temps et le pouvoir, notamment par le biais de l'attente :

« L'attente est une des manières privilégiées d'éprouver le pouvoir, et le lien entre le temps et le pouvoir - et il faudrait recenser, et soumettre à l'analyse, toutes les conduites associées à l'exercice d'un pouvoir sur le temps des autres tant du côté du puissant (renvoyer à plus tard, lanterner, faire espérer, différer, temporiser, surseoir, remettre, arriver en retard, ou, à l'inverse, précipiter, prendre de court), que du côté du « patient », comme on dit dans l'univers médical, un des lieux par excellence de l'attente anxieuse et impuissante. L'attente implique la soumission : visée intéressée d'une chose hautement désirée, elle modifie durablement, c'est-à-dire pendant tout le temps que dure l'expectative, la conduite de celui qui est, comme on dit, suspendu à la décision attendue⁴ ».

L'analyse de Pierre Bourdieu rappelle ainsi que la maîtrise comme le « jeu » avec le temps de l'autre participe de l'exercice du pouvoir et que la soumission à des exigences temporelles révèle la subordination des sujets. L'auteur souligne également la dimension coercitive de l'insécurité temporelle provoquée par l'attente et par l'incertitude de son issue.

L'ethnographie proposée dans cette Thèse vise à éclairer ces dimensions à partir de la situation d'intérimaires « non-qualifiés ». Cette approche permettra de mettre à jour les

¹ Issus d'une enquête : BOURDIEU Pierre, DARBEL Alain, RIVET Jean-Paul, SEIBEL Claude, 1963. *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris/La Haye, Mouton ; où l'analyse est reprise dans BOURDIEU Pierre, 1977a. *Algérie 60, Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Minuit.

² A savoir « Les sous-prolétaires Algériens » et « La hantise du chômage chez l'ouvrier algérien. Proletariat et système colonial » écrits en 1962 repris dans l'ouvrage posthume BOURDIEU Pierre, 2008. *Esquisses algériennes*, Paris, Seuil.

³ BOURDIEU Pierre, 2003a. *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil. Voir le chapitre intitulé : « L'être social, le temps et le sens de l'existence ».

⁴ Ibid., pp. 328- 329. L'auteur écrit « *Le tout-puissant est celui qui n'attend pas et, au contraire, fait attendre.* »

modalités de la subordination temporelle qui caractérise leur condition. Dans cette optique, je m'attacherai à observer de quelles manières le temps des travailleurs temporaires peut être investi de rapports de pouvoir. Plusieurs niveaux de la temporalité intérimaire seront observés. Il s'agira, d'une part, du temps *au* travail, c'est-à-dire des moyens coercitifs qui visent à l'intensification de l'activité, de ses rythmes et de ses tensions. D'autre part, il sera question du temps *de* travail, c'est-à-dire de la durée des contrats en tant qu'enjeu central de cette relation d'emploi. Enfin, une temporalité plus vaste sera questionnée au travers des aspirations des intérimaires et de leur rapport à l'avenir. Avant de formuler précisément les étapes de ma démonstration, il convient de présenter le terrain d'enquête et d'exposer la méthodologie que j'ai choisi d'adopter.



1. « Heure de sortie » :
Graffiti effectué par des ouvriers lors de la fermeture de leur usine.
(Cl. P. Rosini)